



## AVIS PUBLIC

**À tous les contribuables de la municipalité de La Conception**

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS est donné par la soussignée que le rôle d'évaluation foncière en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, soit pour le troisième exercice financier du rôle d'évaluation triennal 2021-2022-2023, a été déposé au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, le 8 septembre 2022, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal de La Conception, situé au 1371 rue du Centenaire, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de La Conception  
1371 rue du Centenaire  
La Conception, Qc, J0T 1M0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 300-2015 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à La Conception, ce 9 septembre 2022.

Josiane Alarie  
Directrice générale  
Greffière-trésorière